

Un livre qui ouvre un débat intellectuel sur le constitutionnalisme

Penser le concept de constitution transnationale n'est pas chose facile et le professeur Anderson Vichinkeski Teixeira a le grand mérite de proposer une étude remarquable qui devra faire date dans l'histoire de la pensée constitutionnelle. Le concept de constitution a reçu et reçoit des significations différentes. Au sens anglais, le mot constitution signifie « un état de fait, un ordre auquel on est soumis sans le vouloir » alors qu'au sens français il signifie « un acte fondateur de l'ordre politique né de la volonté du corps politique ». Le mot « constitution » a changé de sens, a changé de signification au cours de l'histoire et des contextes socio-politiques particuliers de l'Angleterre et de la France avant et après la Révolution de 1789. Et surtout le sens du mot « constitution » à un moment donné est un contre-sens par rapport au sens que ce mot avait auparavant ou/et dans un autre contexte. Ainsi, la signification de la constitution comme acte fondateur *né de la volonté du corps politique* est un contre-sens par rapport à la constitution comme ordre auquel on est *soumis sans le vouloir*. Et pourtant, c'est le même mot, constitution, qui est employé ; le contre-sens crée un sens qui fait vivre le mot.

Cette idée de « contre-sens créateur de sens » est redevable au philosophe Pierre Hadot. Dans sa leçon inaugurale de la Chaire d'histoire de la pensée hellénistique et romaine faite au Collège de France, Pierre Hadot, observant l'histoire de la philosophie, relève qu'elle est jalonnée « d'incompréhensions, de glissements de sens, de perte de sens et de contre-sens » qui ont joué un rôle déterminant dans cette histoire en faisant apparaître des notions nouvelles, des concepts nouveaux. Et Pierre Hadot donne comme exemple l'aphorisme célèbre d'Héraclite – « La Nature aime à se cacher » – repris par tous les philosophes

mais, chaque fois, avec des compréhensions différentes du mot « Nature » qui se révèlent être des contre-sens au regard du sens originel. Le sens premier de « Nature » dans l'aphorisme d'Héraclite est « ce qui est né tend à mourir ». « La Nature » devient, pour Philon d'Alexandrie, le Dieu créateur qui aime à se cacher parce qu'il est une transcendance ; pour les néo-platoniciens au contraire, l'aphorisme signifie que la Nature aime s'envelopper des voiles du mythe pour cacher son infériorité ; pour Heidegger, la Nature c'est l'Être qui se cache, qui refuse de se révéler, seul les Êtants se donnant à voir. Et encore, le célèbre oracle delphique – « Connais-toi toi-même » – qui traverse l'histoire de la philosophie en changeant de sens : il renvoie à « l'homme intérieur » chez Saint-Augustin mais à « l'ego transcendantal » chez Husserl qui en fait le sujet de connaissance « retrouvant le monde dans une conscience de soi universelle ». « Augustin n'aurait jamais pu concevoir dans ces termes son 'homme intérieur' », écrit Pierre Hadot (2009, 50 et s.). Chaque sens nouveau donné à un énoncé est un contre-sens par rapport au sens précédent mais un contre-sens créateur d'une compréhension nouvelle.

Ainsi, le concept de « constitutionnalisme transnational » est, peut-être un contre-sens par rapport à la signification actuelle associant constitution et État mais c'est un contre-sens créateur de sens. Évidemment, tout contre-sens n'est pas nécessairement créateur de sens ; encore faut-il, écrit Pierre Hadot, que cette actualisation de la pensée qu'il exprime soit liée à une exigence du sens nouveau produit par le contre-sens. Or, dans le contexte historico-social actuel, cette condition est remplie : utiliser le mot constitution sans le « coller » aux mots « État » est peut-être un contre-sens par rapport au sens routinisé de « constitution » mais un contre-sens créateur d'une notion nouvelle, le constitutionnalisme transnational lié à l'exigence d'un sens actualisé du concept de constitution.

En effet, le constitutionnalisme national ne fait plus sens dans le contexte historico-politique actuel en ce qu'il ne rend plus compte des conditions réelles d'exercice de l'activité politique. Un argument populaire et de plus en plus souvent entendu pour justifier l'abstention résume et exprime crument cette perte de sens : « à quoi bon voter puisque tout se décide ailleurs, dans tous ces organismes internationaux ? ». Et de fait, toutes les politiques de l'État, industrielle, fiscale, monétaire, énergétique, environnementale sont moins conditionnées par le vote des électeurs de cet État ou l'organisation constitutionnelle des pouvoirs que par les décisions prises « ailleurs ». En 2015, la Grèce en a offert un exemple presque parfait : alors que le 5 juillet le peuple rejetait à plus de 60% le projet de restructuration de la dette élaboré par l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le FMI, le Parlement grec a été contraint, le 20 août, de le voter provoquant une crise politique au sein du parti de gauche. Avec moins de brutalité, tous les États font l'expérience de cette perte de maîtrise et même de contrôle des politiques publiques. Et, avec eux, les citoyens font l'expérience de la perte de sens de « leur » organisation constitutionnelle des pouvoirs qui ne leur permet plus d'avoir une prise sur les décisions qui pourtant continuent à les concerner directement. Les lieux de pouvoirs désignés par la constitution

nationale tournent à vide ; ils sont là, ils travaillent et sont même l'objet de vives compétitions électorales mais ils ne sont plus en capacité de saisir le présent, ce qui fait, aujourd'hui, le présent des hommes.

Le concept de constitution nationale étatique n'a plus aucun sens quand il est impuissant à dire ce qui est de l'activité politique, quand il se découvre inadapté aux réalités sociales et environnementales contemporaines, quand il admet que des conventions internationales et des cours supranationales assurent une meilleure protection des citoyens que ses déclarations des droits et son ordre juridictionnel. Ce concept n'avait de sens que dans et par le contexte socio-historique de sa formalisation ; il s'épuise dans un contexte où tous les phénomènes auxquels une société est confrontée sont transnationaux ; contexte qui, à son tour, invite à formuler une signification nouvelle du concept de constitution, disant ce qu'il en est, aujourd'hui, de l'ordre des choses. Le changement de signification du concept de constitution s'opère sous l'effet du contexte de la globalisation ou de la connexion des phénomènes sociaux et s'inscrit ainsi dans l'histoire du concept de constitution.

« Constitutionnalisme transnational », « constitutionnalisme global », « constitutionnalisme mondial », le professeur Anderson Vichinkeski Teixeira explique avec rigueur ses raisons de choisir la première dénomination dont il fait l'histoire, l'ontologie et l'épistémologie avec brio. Il serait possible de retrouver pour le plaisir de la discussion le concept de « constitutionnalisme connecté » cet adjectif étant repris des travaux de Sanjay Subrahmanyam, théoricien de « l'histoire connectée »¹. Avec cet adjectif, Subrahmanyam cherche à mettre en avant trois éléments : le décentrement, l'hybridation et le « vécu humain ». Par le décentrement, il entend sortir l'histoire de sa fragmentation en fonction des aires politico-historiques – les histoires nationales s'opposant les unes les autres – ou/et des aires culturelles pour faire apparaître les interactions multiples entre des sociétés géographiquement, culturellement et politiquement opposées. Par l'hybridation, il entend montrer, contre la thèse de l'incommensurabilité des cultures, le processus d'acculturation des différents espaces que leurs mises en relations produit. Par le « vécu humain », il entend faire l'histoire « à hauteur d'homme » dirait Camus, c'est-à-dire, à hauteur des hommes qui vivent ces interactions, qui font vivre cette hybridation². Le constitutionnalisme transnational comme le constitutionnalisme connecté et la constitution connectée participent de ce « moment épistémique » qui fait du décentrement du regard et de l'hybridation des imaginaires la méthode de compréhension « de ce qui se passe aujourd'hui dans le monde ». Ces adjectifs font sens vers une méthode d'interrelations des formes de vie démocratique, il fait sens également vers ce qui l'anime : l'hybridation.

Ce livre du professeur Anderson Vichinkeski Teixeira mérite d'être lu avec une attention soutenue car il propose aux juristes, aux philosophes, aux historiens

¹ Voir par ex., Subrahmanyam 2013.

² Pour une présentation de cette école, voir Caroline Douki et Philippe Minard Douki 2007.

et aux politistes une nouvelle conception du constitutionnalisme qui ouvre un espace de débats, de colloques, de controverses de nature à faire vivre une réflexion intellectuelle dont le temps présent à grandement besoin.

Bibliographie

- Douki, Caroline, et Philippe Minard. 2007. "Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ?" *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 54-4bis, 5 : 7-21. <https://doi.org/10.3917/rhmc.545.0007>
- Hadot, Pierre. 2009. *Éloge de la philosophie antique*. Paris : Ed. Allia.
- Subrahmanyam, Sanjay. 2013. *Is indian civilization a myth ?* New Delhi : Ranicket.

Dominique Rousseau
Professeur émérite de droit public
à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne,
Membre honoraire de l'Institut universitaire de France